

REGION BRETAGNE

Délibération n° 17_DFE_SBUD_02

CONSEIL REGIONAL

9 - 10 - 11 février 2017

DELIBERATION

Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 17 janvier 2017, s'est réuni en séance plénière le samedi 11 février 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents :

Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Évelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 11h40), Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 11h40), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (jusqu'à 11h25), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (jusqu'à 10h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 11h), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 11h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 11h20), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Émeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Émeric SALMON), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Monsieur Éric BERROCHE), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANÉA) Monsieur

REGION BRETAGNE

Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD), Madame Anne Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Sylvie GUIGNARD à partir de 11h40), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Pierre BRÉTEAU à partir de 11h40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC puis à Monsieur De SALLIER DUPIN à partir de 11h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à partir de 10h30), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 11h25), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 11h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 11h), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 11h20), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER) Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kourintine HULAUD)

Vu l'article L. 4312-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement budgétaire financier adopté par le Conseil régional ;

Vu la délibération 16_BUDG_01 du Conseil régional en date des 24 et 25 mars 2016 relative à l'adoption du budget primitif 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 30 janvier 2017 ;

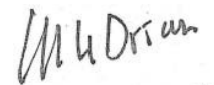
Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commissions Finances et Affaires générales en date du 6 février 2017;

Au vu du rapport présenté par M. le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A pris acte de la communication, jointe en annexe, sur les virements de crédits effectués au cours de l'exercice 2016.

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

Direction des Finances et de l'Evaluation

Séance du Conseil régional
Février 2017

**Communication sur les décisions
de virements de crédits de chapitre à chapitre**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71, le Conseil régional a autorisé le Président, lors de l'adoption de son règlement budgétaire et financier, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre.

Cette autorisation est valable dans la limite de 7,5% des dépenses réelles inscrites par section hors dépenses de personnel.

La mise en œuvre de cette procédure doit faire l'objet d'une communication aux membres du Conseil régional lors de la réunion la plus proche.

Aussi, je vous informe qu'il a été procédé aux transferts de crédits suivants depuis la dernière communication lors de la session du 15-16 décembre 2016 :

au sein de la section d'investissement : 1 750 000 €

- Les crédits de paiement du chapitre 902 «Enseignement» et du programme « 311 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur» sont diminués de 176 000 euros.
- Les crédits de paiement du chapitre 903 «Culture, Sports et Loisirs» et du programme « 603 – Développer le sport en région» sont diminués de 30 000 euros.
- Les crédits de paiement du chapitre 905 «Aménagement du territoire» et du programme « 103 – Soutenir l'aménagement et le développement du numérique» sont diminués de 353 000 euros.
- Les crédits de paiement du chapitre 909 «Action économique» et du programme « 311 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur» sont diminués de 1 191 000 euros.
- Les crédits de paiement du chapitre 902 «Enseignement» et du programme « 306 – Améliorer les équipements dans les lycées publics » sont abondés de 300 000 euros.
- Les crédits de paiement du chapitre 902 «Enseignement» et du programme « 311 – Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur» sont abondés de 1 191 000 euros.
- Les crédits de paiement du chapitre 909 «Action économique» et du programme « 311 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur» sont abondés de 229 000 euros.
- Les crédits de paiement du chapitre 909 «Action économique» et du programme « 605 – Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception» sont abondés de 30 000 euros.

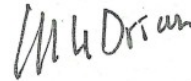
au sein de la section de fonctionnement: 500 000 €

- Les crédits de paiement du chapitre 939 « Action économique » et du programme 208 « Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime » sont diminués de 500 000 euros.
- Les crédits de paiement du chapitre 935 « Aménagement du territoire » et du programme 101 « Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés » sont abondés de 500 000 euros.

Les décisions de virements de crédits ont été transmises à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine et notifiées à Monsieur le Payeur régional.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Président



Jean-Yves Le Drian